



# Entretien des infrastructures agro-écologiques - Ligneux



Codes mesures : IL\_XXXX\_IAE1  
Montant annuel : 800 € / HA / AN (= 0,8 € / ml)  
Engagement : 5 ans



## MAEc "localisée"

Permet d'engager certaines **parcelles** ou autres éléments non surfaciques  
Cette mesure est cumulable avec les toutes les MAEC



## Eligibilité

Surfaces éligibles : IAE Ligneuses (haie, arbre isolé ou en alignement, ripisylve, bosquet).



## Obligations



Réaliser au préalable un **diagnostic** agroécologique de l'exploitation.  
Réaliser une **formation** au cours des 2 premières années



Etablir un **plan de gestion** sur la base du diagnostic d'exploitation (type de taille, type d'outil, nombre et périodicité de taille, période d'intervention, ...)



Fertilisation **INTERDITE**



Produits phytosanitaires **INTERDITS** sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex : chenilles processionnaires) et à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché.



Type d'élément	Facteur de conversion (en m <sup>2</sup> )
Haie (par ml)	10
Ripisylve (par ml)	10
Arbre alignés (par ml)	10
Arbre isolé (par arbre)	50

